



Traité Kiddouchine

Michna 3 - Chapitre 4

ד,ג כל האסורין מלבוא בקהל, מותרין לבוא זה בזה; רבי יהודה אוסר. רבי אלעזר אומר, ודאין בוודאין, מותר; ודאין בספקן, וספקן בוודאין, וספקן בספקן--אסור. ואלו הן הספקות--שתוקי, ואסופי, וכותי

Tous ceux à qui il est interdit d'entrer dans l'Assemblée sont autorisés à contracter mariage entre eux. Rabbi Yehouda le leur interdit. Rabbi Eli'ézer dit : « Ceux où il y a certitude peuvent s'unir à ceux où il y a certitude et ceux où il y a doute, (ceux où il y a doute et ceux où il y a certitude), ceux où il y a doute et ceux où il y a doute, il leur est interdit de s'unir. Ceux où il y a doute sont : celui ou celle dont le père est inconnu l'enfant trouvé et les Koutim.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions